



Supervisions de groupe de la SSPL 2025

en langue française

POURQUOI ?

Au regard de la formation requise par la Fédération suisse des psychologues pour obtenir le titre de spécialiste en psychologie légale et en vue d'assurer la qualité de leur activité professionnelle, les psychologues légaux/légales sont invité(e)s à réfléchir sur leurs pratiques et à réaliser 150 unités de supervision. Cette supervision doit être effectuée par des psychologues porteurs du titre de spécialiste en psychologie légale.

QUI ?

Les supervisions s'adressent à tous les psychologues actifs dans le domaine de la psychologie légale, membres ou non de la SSPL, porteurs ou non du titre de spécialistes en psychologie légale.

OÙ ?

Puisque les supervisions s'adressent aux psychologues légaux/légales réparti(e)s dans toute la Suisse, elles sont organisées en visioconférence.

QUAND ?

Tous les 3 mois environ, 4 séances par année, mercredis de 16h à 17h30
12 mars, 4 juin, 24 septembre, 26 novembre.

COMMENT ?

Groupes de 6 personnes maximum, 3 personnes minimum pour que la supervision ait lieu
Superviseuses :

Diane Golay

Psychologue
Psychothérapeute reconnue au niveau fédéral
Spéc. en Psychothérapie et Psychologie Légale FSP
Certificat de Psychologie Forensique
Spécialisation Psychothérapie Forensique SSPF

Diane.Roth-Golay@hcuge.ch

Ana Zumbino

Psychologue
Spéc. En Psychologie Légale FSP

Ana.zumbino@glz-cc.ch

Tarif : 450.- / séance (à diviser par le nombre de participants)